



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Forum pour les femmes et le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le monde que les femmes veulent : 20 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing

Le Forum pour les femmes et le développement qui a compté, au cours des 20 dernières années, plus de 66 organisations membres en Norvège et des organisations partenaires dans plus de 35 pays dans les pays du Sud, se félicite de la tenue de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme et de l'opportunité de faire le point sur ce qui a été réalisé à ce jour, de discuter et de s'accorder sur ce qui doit être fait dans les années à venir pour parvenir à une égalité totale entre les hommes et les femmes.

Il y a vingt ans, plus de 30 000 représentants de la société civile ont fait cause commune avec les leaders et représentants des États Membres des Nations Unies pour créer ce qui allait être le Programme d'action de Beijing. Les 12 principaux sujets de préoccupation identifiés à ce moment sont toujours d'actualité et certains sont demeurés tout aussi critiques qu'il y a 20 ans. À l'approche de 2015, nous nous rendons compte que nos droits sont menacés et que pendant nos échanges sur la question de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes aux Nations Unies, nous avons très souvent dû nous battre pour préserver les acquis (c'est-à-dire le contenu du Programme d'action de Beijing), alors que nous devrions être préoccupés par l'élaboration de nouvelles politiques pour l'avenir.

Lors de l'évaluation du Programme d'action de Beijing et des échanges pendant la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, nous avons une fois de plus besoin des représentants des États Membres capables d'anticiper et de tracer une voie pour l'avenir qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable sur lesquels s'accordera l'Assemblée générale plus tard au courant de l'année.

Un très grand nombre de femmes et de filles se battent encore pour les droits de l'homme les plus fondamentaux, notamment en matière de sécurité, de santé, d'éducation et économique. Si les États Membres se contentent du statu quo, ils enverront un mauvais signal en ce qui concerne les besoins à prendre en compte dans les objectifs de développement durable pour créer les conditions idoines pour l'avenir des femmes.

Pendant cette période critique à l'approche de la date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la question des droits fondamentaux des femmes n'a jamais revêtu autant d'importance. Nous devons continuer à œuvrer pour un monde meilleur pour les femmes et les filles et nous assurer de passer un message fort pour la prochaine étape concernant l'égalité entre les sexes, l'autonomisation et des femmes et le développement.

Le Forum pour les femmes et le développement souhaite attirer l'attention sur trois thématiques par le biais de la présente déclaration.

En juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra à Addis-Abeba. Les échanges pendant la conférence permettront de mesurer la volonté de mettre en œuvre les prochains objectifs de développement durable. Nous devons nous concentrer sur la méthode de mise en

œuvre des objectifs de développement durable. Il importe que l'ambition de l'objectif de l'égalité des sexes, et plus largement les objectifs de développement durable, soient assortis de moyens de mise en œuvre tout aussi ambitieux, en particulier les financements.

Lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, il sera important de faire preuve de volonté et de prendre des mesures pour faire avancer l'objectif de l'égalité des sexes (le seul n'ayant pas progressé), notamment en ce qui concerne les aspects genre d'autres questions extrêmement préoccupantes incluses dans les objectifs de développement durable. Cet effort pour faire évoluer cet objectif est crucial si nous voulons parvenir à l'égalité des sexes et appliquer les droits de la femme. Les besoins de financement pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable ainsi que pour l'égalité des sexes demeurent importants.

Selon le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, si le financement pour l'égalité entre les sexes a augmenté entre 2002 et 2012, il est demeuré très faible dans certains domaines tels que le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, le leadership des femmes et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Le financement en vue de l'autonomisation économique piétine depuis 2007. Cette situation doit changer.

Selon un récent rapport de la Banque mondiale intitulé « *Women, Business and the Law 2014* », presque 90 des 143 économies concernées par le rapport ont au moins une différence juridique limitant les opportunités économiques des femmes. De nombreuses lois rendent toujours difficile la pleine participation des femmes à la vie économique, que ce soit pour l'obtention d'un emploi ou pour le lancement d'une activité économique. Des règles discriminatoires interdisent aux femmes certains emplois, limitent l'accès au capital pour les entreprises détenues par les femmes et limitent la capacité des femmes à prendre des décisions juridiques. Les différences entre les sexes dans les lois ont une incidence sur les économies en développement et les économies développées ainsi que sur les femmes dans toutes les régions. Nous devons mettre en place des politiques pour promouvoir et garantir légalement les droits des femmes en ce qui concerne le contrôle des terres, de la propriété et des ressources productives.

Nous devons créer un environnement propice à la participation des femmes à l'économie. Cela signifie que nous devons disposer davantage de politiques macroéconomiques inclusives et prendre beaucoup plus de décisions macroéconomiques. Malheureusement, les politiques macroéconomiques prennent difficilement en considération les problématiques hommes-femmes et les femmes demeurent largement sous-représentées dans l'élaboration des politiques économiques. Nous devons promouvoir les politiques qui protègent le droit des femmes à un travail décent, y compris à un salaire et à des avantages équitables, à des conditions de travail sûres ainsi que le droit à la liberté syndicale.

Si nous voulons atteindre l'objectif fixé par la Banque mondiale d'éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, les gouvernements, les bailleurs de fonds et un bon nombre d'autres acteurs doivent changer radicalement leur raisonnement et leurs actions. L'investissement dans l'égalité entre les sexes est le domaine dans lequel nous sommes encore à la traîne dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour

le développement et des objectifs de développement en général. Compte tenu de l'intérêt que les Nations Unies et les autres institutions portent à présent à l'éducation, nous devons commencer à réfléchir sérieusement sur ce que nous voulons offrir à toutes les filles à qui nous voulons à présent offrir une éducation. Lorsqu'elles termineront leurs études et leur formation professionnelle, elles auront besoin d'un emploi. Les efforts de développement aujourd'hui sont financés par un trop grand nombre de donateurs qui travaillent en vase clos et se concentrent sur certaines thématiques, sans considération de l'approche holistique nécessaire.

Le changement climatique et l'urgence d'agir pour sauver la planète sont des problématiques qui sont devenues de plus en plus importantes au cours des 20 dernières années depuis la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995. En 2015, la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra à Paris. L'objectif de la Conférence est de parvenir à un accord universel et juridiquement contraignant sur le climat concernant toutes les nations du monde.

La dimension genre du changement climatique a été officiellement reconnue lors des négociations internationales sur le climat en 2012 à Doha. La décision demande une plus grande égalité entre les sexes dans les négociations et l'adoption de politiques climatiques tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Le lien entre le genre et le changement climatique demeure confus pour beaucoup. D'après des études, du fait des rôles assignés en fonction du sexe, les femmes et les hommes contribuent différemment au changement climatique et l'impact sur ce dernier est inégalement ressenti.

Les femmes sont, à bien des égards, plus vulnérables aux effets du changement climatique que les hommes, principalement parce qu'elles représentent la majorité de la population pauvre du monde et qu'elles dépendent pour leur subsistance des ressources naturelles qui sont menacées par le changement climatique. Elles sont également confrontées à des obstacles d'ordre social, économique et politique qui limitent leur capacité de réaction. Très souvent, les femmes ne peuvent pas prendre part aux discussions lorsque les effets du changement climatique sont débattus et lorsque les ressources, informations, mesures financières et possibilités sont débattues, définies et réparties.

Il importe de se rappeler que les femmes ne sont pas seulement vulnérables au changement climatique, mais qu'elles sont également de véritables acteurs ou agents de changement en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation. En effet, elles disposent souvent de connaissances et d'une expertise solides pouvant servir dans les stratégies d'atténuation du changement climatique, de réduction des catastrophes et d'adaptation.

Lors de l'évaluation du Programme d'action de Beijing par la Commission de la condition de la femme, des messages forts et un langage précis doivent être présentés pour contribuer au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable afin de prendre en compte véritablement la dimension genre dans les objectifs en matière de changements climatiques et d'environnement. Le même message doit également être envoyé aux États Membres en vue de la vingt-et-unième session de la Conférence

des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en novembre 2015.

La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation des femmes ainsi que le droit de disposer de leur propre corps sont menacés, et les textes sur cette question sont en permanence remis en question, dilués ou entièrement éliminés. La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation doivent être au cœur des objectifs de développement durable. Les pays en développement ont une importante population jeune qui a besoin d'accéder à l'éducation et à la santé, ainsi qu'à la bonne gouvernance.

Nous voulons disposer de nos corps, décider qui nous aimons et comment nous aimons et qui nous épousons. Le mariage précoce et forcé demeure un grave problème.

Nous invitons la Commission de la condition de la femme à faire preuve d'un leadership qui offrira aux femmes l'avenir qu'elles désirent et dont elles ont besoin.
